N°125 novembre-décembre 2020

SaintJean.com

Bulletin d'information de la Commune de Saint-Jean-sur-Vilaine

Mairie de Saint-Jean-sur-Vilaine
9 rue de Rennes
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.32.55
mairie@stjean-vilaine.fr
www.stjean-vilaine.fr

Horaires d'ouverture
Lundi : 9h-12h / 13h30-17h
Mardi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu **le 23 novembre 2020 à 20h30**

Bibliothèque
Place de la Grand'Cour
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.71.83
bibliotheque@stjean-vilaine.fr

Horaires d'ouverture
Mercredi : 14h00-17h30
Vendredi : 15h30-17h30
Dimanche : 10h30 -11h30

Noël

Bibliothèque Municipale

Mercredi 16 décembre à 16h00

« Lectures et ritournelles » contées
par Marion DAIN de l'Arbre Yakafaire
Gratuit - Réservation indispensable au
02.99.00.71.83 ou bibliotheque@stjean-vilaine.fr
Places limitées
(Selon les conditions sanitaires du moment)

Rédaction et impression : Mairie de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE

Pour recevoir le **saintjean.com** par mail, merci de faire la demande à cette adresse :

communication@stjean-vilaine.fr

Associations, si vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain numéro **(janvier-février)**, déposez-le à la Mairie ou envoyez-le par mail à:

communication@stjean-vilaine.fr

au plus tard le 11 **décembre 2020**

Extrait de séance du Conseil Municipal du 31 août et 28 septembre 2020

Vente de la maison située 9, rue Saint Laurent - modification de la délibération 2020-06-53

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la proposition d'achat de la maison située 9, rue Saint-Laurent pour un montant de **140 000 €** avec une commission d'agence de 5 000 € à la charge de la commune.

CLSH : Avenant en moins-value de l'entreprise MAN T.P (lot1 V.R.D.)

CLSH : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant en moins-value de l'entreprise MAN TP d'un montant de 5 616 € H.T (6 739.20 € T.T.C).

Avenant en plus-value de l'entreprise THIEBAULT (lot 5 menuiseries extérieures)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'avenant en plus-value de l'entreprise THIEBAULT d'un montant de 256.58 € H.T concernant des travaux de menuiseries extérieures.

Devis pour pose d'îlots centraux sur la traversée de la R.D. 857

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité le devis de l'entreprise MAN TP d'un montant de 12 930 € H.T concernant l'implantation d'îlots centraux pour la traversée du bourg afin de faire ralentir les véhicules.

Devis pour nettoyage des vitres des bâtiments communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le devis de l'entreprise ARMOR NETTOYAGE pour un montant de 495.00 € H.T (594.00 € T.T.C).

Devis pour entretien et désinfection des locaux à l'école maternelle et Centre de Loisirs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté les devis de l'entreprise ARMOR NETTOYAGE pour la désinfection des locaux de l'école maternelle (654 € H.T) et du Centre de Loisirs (1078 € H.T) pour la période du 31/08 au 30/10/2020.

Réfection du pignon Ouest de la Mairie

le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise GODELOUP pour un montant de 1636.27 € H.T.

Désignation d'un Conseiller Municipal pour siéger comme titulaire à la CLECT.

Le Conseil Municipal valide comme titulaire Monsieur Marc FAUVEL et comme suppléante Madame Stéphanie LERAY pour siéger à la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées).

Devis pour fourniture et pose de 2 portes métalliques aux vestiaires du terrain des sports

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a validé le devis de l'entreprise **SUIRE** d'un montant de **2600** € H.T (**3120.00 € T.T.C)** pour la pose de 2 portes métalliques aux vestiaires du terrain des sports en remplacement de celles endommagées lors des actes de vandalisme du mois d'août.

Vitré Communauté - Désignation d'un délégué pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité Monsieur Marc FAUVEL, pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Choix du nouveau logo de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le devis de l'entreprise BLUE2i de Châteaubourg concernant la création du nouveau logo de la commune pour un montant de 750 € H.T.

Convention de location de la salle annexe pour des cours de yoga

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a fixé le coût de la location à 10 euros pour une séance d'1 heure + 5 euros par heure supplémentaire.

DIA

Le Conseil Municipal n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens suivants :

1, rue de Rennes, cadastré section A n° 424 d'une superficie de **300** m².

6, rue Eric Tabarly, cadastré section A n° 1837 d'une superficie de **503** m².

9, rue Eric Taberly, cadastré section A n°1830 d'une superficie de **500** m².

Le Relais : 4 activités pour l'emploi

LE RELAIS

Des missions de travail à proximité de chez vous sont disponibles sur des postes d'agent de collectivité, manutentionnaire, agent en espaces verts, manœuvre en bâtiment, agent d'entretien… Le Relais répond aux besoins en main d'œuvre des entreprises, des associations, des collectivités et des particuliers sur le Pays de Vitré. Que vous soyez demandeur d'emploi ou acteur économique, n'hésitez pas à nous contacter, nous répondrons au mieux à vos attentes.

LE PAYS FAIT SON JARDIN

Des possibilités de consommer des produits bio, locaux et solidaires avec les paniers livrés près de chez vous (livraison sur Vitré au Fournil de la Massonnais et Nature et Source (10.50 € le panier) produits par des salariés en reconstruction professionnelle.

PARC MOB

20 scooters disponibles en location pour répondre aux besoins de mobilité des demandeurs d'emplois sur le Pays de Vitré.

L'ATELIER COLLECTIF « le Biaù Jardin »

Lien social et intergénérationnel dans le jardin partagé à vocation sociale dans le parc de l'EHPAD de Retiers. **Coordonnées de l'Antenne de Vitré** : 28 rue Jean Moulin 35500 VITRE **02.23.55.15.60** contact@lerelaispourlemploi.fr www.lerelaispourlemploi.fr

Les services des Finances publiques du département d'Ille-et-Vilaine *(trésoreries, services des impôts des particuliers, services des impôts des entreprises...)* continuent d'accueillir du public pendant la période de confinement.

La réception des usagers s'effectue **exclusivement sur rendez-vous** aux horaires habituels d'ouverture au public.

L'accueil de la DRFiP d'Ille-et-Vilaine, notamment pour le paiement des bons de secours, et celui de la Trésorerie d'Ille-et-Vilaine Amendes restent ouverts sans rendez-vous aux horaires habituels.

Retrouvez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr

Repas CCAS : portage de repas

Suite aux recommandations sanitaires, La Municipalité ne peut recevoir les aînés au restaurant comme les années passées.

Les membres du CCAS proposent cependant, pour fêter la fin d'année, de porter à domicile les repas préparés par la Téranga, le **samedi 19 décembre.**

Un courrier d'inscription sera déposé dans les boîtes aux lettres prochainement.

Les personnes intéressées peuvent également prendre directement contact avec la mairie pour s'inscrire au **02.99.00.32.55**. Les réponses sont attendues pour le **25 novembre** au plus tard.

Le repas sera offert pour toutes les personnes de 70 ans et plus.

Nouvelles adresses mail pour la commune

La mairie change d'adresses mail.
Vous trouverez ci-dessous les nouvelles adresses en lien avec les différents services de la mairie.

Accueil mairie
mairie@stjean-vilaine.fr
Comptabilité
comptabilite@stjean-vilaine.fr
Communication
communication@stjean-vilaine.fr
Urbanisme
urbanisme@stjean-vilaine.fr

SMICTOM

DÉCRYPTAGE

Trier, un réflexe au quotidien !

POURQUOI TRIER ET COMMENT FAIRE ?

Sans tri, pas de recyclage ! Le tri des déchets recyclables permet de les transformer en nouveaux objets et ainsi économiser des ressources naturelles. En 2019, chaque habitant de notre territoire a produit 220 kg de déchets ménagers. En outre, le tri effectué dans les foyers a permis d'en recycler 40%, soit 31 kg par habitant d'emballages, 15kg de papiers et 42 kg de verre. C'est bien, néanmoins nous pouvons faire encore mieux ! Comment ? En apprenant à mettre les déchets recyclables au bon endroit !

DANS LE SAC JAUNE OU LA BORNE

On dépose uniquement les **déchets ménagers recyclables** :
Les bouteilles et les flacons en plastique
Les cartons d'emballage et les briques alimentaires
Les emballages métalliques : barquettes et flacons en métal et boîtes de conserve

Pensez à ne pas emboîter vos emballages les uns dans les autres. Au Centre de tri, les déchets sont vérifiés manuellement par des agents. Régulièrement, des déchets dangereux passent entre leurs mains. Pensez-y : un geste de tri réfléchi protège la santé des agents !

TOUS LES PAPIERS et **LES EMBALLAGES EN VERRE**, doivent aller respectivement dans les **bornes collectives** dédiées **aux papiers** (borne bleue) et **au verre** (borne verte).

ATTENTION AUX FAUX-AMIS

La vaisselle et les verres à boire cassés, la faïence et la porcelaine, les miroirs, les ampoules, les piles, les gros cartons bruns, etc… Ces déchets doivent aller en **DECHETERIES.**

EN LIGNE

Une subvention pour les associations qui s'engagent dans une démarche de réduction des déchets

Comme chaque année, le SMICTOM Sud-Est 35 soutient les associations du territoire qui souhaitent s'engager dans une démarche responsable. Toutes les actions visant à réduire les déchets peuvent être subventionnées. Les années précédentes, le SMICTOM a participé à l'achat de gobelets réutilisables, de gourdes distribuées lors de manifestations sportives, de location de vaisselle réutilisable ou encore d'animations compostage ou de cuisine des restes.

Vous souhaitez déposer un dossier ?

Rendez-vous sur le site du SMICTOM, dans l'espace « associations ».

https://www.smictom-sudest35.fr/profil/associations/

Vitré Communauté

Soutenir les commerçants locaux…

Afin de soutenir les artisans et commerçants locaux, Vitré Communauté propose de répertorier sur leur site les commerces ouverts ou proposant des services sur tout le territoire, via une cartographie ou un accès par commune. Les informations sont mises à jour régulièrement pour être les plus exhaustives possibles.

https://www.vitrecommunaute.org/actualites/commerces-ouverts-vitre-communaute/

Les commerçants souhaitant y figurer peuvent envoyer directement leurs informations au service communication de Vitré Communauté à l'adresse suivante : communication@vitrecommunaute.org

Bibliothèque Municipale

Nouveautés novembre – décembre 2020

Noël

Mercredi 16 décembre à 16h00

« Lectures et ritournelles » contées par Marion DAIN de l'Arbre Yakafaire

Gratuit - Réservation indispensable au 02.99.00.71.83 ou bibliotheque@stjean-vilaine.fr

Places limitées

(Selon les conditions sanitaires du moment)

Le drive est de retour

La bibliothèque vous propose un service de « drive » à partir du **mardi 3 novembre** pour les prêts et retours de livres.

Mode d'emploi

Vous pouvez réserver des documents par mail à l'adresse suivante bibliotheque@stjean-vilaine.fr ou par téléphone le mardi de **9h00 à 12h30** et de **14h00 à 17h00** et les mercredis et vendredis de **14h00 à 17h30** au **02.99.00.71.83**. Le catalogue de la bibliothèque ainsi que les dernières nouveautés de 2020 peuvent être consultés sur le site de la commune http://www.stjean-vilaine.fr/bibliotheque_actualites.html. Nous pouvons également vous conseiller des lectures si vous ne savez pas quoi choisir.

Une fois la commande prête, vous recevrez un mail de confirmation. Vous pourrez dès lors venir retirer votre commande sur les temps d'ouverture à savoir : les mardis de **15h00 à 17h00**, les mercredis et vendredis de **15h00 à 17h30**.

Pour venir récupérer les livres, vous drevez cocher la case n°2 « retrait de commande » de l'attestation de déplacement. Les retraits se feront à l'entrée de la bibliothèque. Il n'y aura pas de possibilité d'entrer dans le bâtiment.

Pour les retours de livres sans retrait, vous pourrez venir les déposer **sans réservation** à l'entrée de l'ancienne cantine située à côté de la bibliothèque les mardis de **9h00 à 12h30** et de **14h00 à 17h00**, les mercredis et vendredis de **14h00 à 17h30**. Pour information, tous les livres rendus resteront en quarantaine 3 jours avant d'être à nouveau disponibles à l'emprunt. Le port du masque est obligatoire ainsi que le respect strict des règles de distanciation. Nous vous remercions de votre compréhension.

La parole aux Associations

AEJI

Depuis octobre, un nouveau bureau de co-présidents gère l'Association Enfance Jeunesse Intercommunal (AEJI). En effet, après de nombreuses années à la gestion de l'accueil de loisirs, plusieurs bénévoles ont souhaité passer le relais. L'assemblée générale du mercredi 23 septembre a été aussi l'occasion de remercier Lucienne, Isabelle, Emilie, Karine, Audrey et Guilène, les co-présidentes sortantes. Désormais le bureau est constitué de huit parents d'enfants des communes de St Jean, Marpiré et Champeaux.

L'année 2020, est bien particulière mais l'accueil de loisirs, avec le soutien des mairies s'adapte.

Sur le terrain c'est Alizée, Naëlle, Clara, Katy, Auréline, Antoine et Justine, (animateurs sur les mercredis et/ou les vacances) avec Marie (directrice) qui redoublent de créativité pour que les enfants puissent profiter au maximum.

L'accueil de loisirs, accueil en moyenne 35 enfants tous les mercredis. Pour l'année 2020-2021 les Noupiks (3-6 ans) et les Avares (7-11 ans) vont être transportés dans le monde des contes et légendes !

Après une période avec les pirates (sept.-oct.), les enfants vont découvrir les chevaleresses et les princes (nov.-déc.).

Au programme : création de blason, cinéma, création de BD, cuisine, radio banana (radio des Avares), chasse aux trésors, activités scientifiques…

L'accueil de loisirs est ouvert durant les vacances de Noël du **lundi 21 au jeudi 24 décembre.**

Renseignements et inscriptions :
Marie Poirier, Directrice de l'accueil de loisirs
06.89.08.39.53 / aejicsf@gmail.com

RIPAME

Pour cette rentrée quelque peu différente, les matinées d'éveil du RIPAME à Saint-Jean-sur-Vilaine ont repris depuis le lundi 7 septembre, cependant nous avons été contraints de les suspendre en raison de la situation sanitaire.

Pendant ces deux mois, les enfants et leurs assistantes maternelles ainsi que des parents ont pu retrouver la marionnette Monsieur Bubulle !!! Les enfants avaient également repris plaisir à grimper, glisser, encastrer, coller, dessiner, chanter mais aussi participer à des ateliers de transvasement de riz soufflé ou encore de mousse de savon !

Vous pouvez retrouver des comptines et histoires proposées par le RIPAME en juin **sur ce lien :**
https://www.chateaubourg.fr/le-ripame-chante-raconte-et-meme-plus/

Dès que la situation sanitaire le permettra, nous pourrons retrouver l'espace jeux où les enfants auront plaisir à se mouvoir lors des séances de motricité mais aussi participer à des ateliers de transvasement ou de s'apaiser lors d'un atelier « nuit magique ».

Vous êtes parents d'un enfant de moins de 3 ans ? Vous êtes assistant(e) maternel(le) ? n'hésitez pas à venir nous rejoindre !
contact RIPAME : **02.99.00.97.95** ou ripame@chateaubourg.fr

Vous cherchez un mode de garde ? Vous souhaitez connaître votre rôle de parent-employeur ? N'hésitez pas à contacter les animatrices du RIPAME.

Afin de nous adapter à cette situation, nous proposons au public des rendez-vous en visioconférence.